

Mesdames, Messieurs les Maires,  
Présidentes et Présidents d'établissements publics

Mesdames, Messieurs, Chers Collègues,

**Les prochaines élections pour le renouvellement des représentants du personnel (élections professionnelles) se dérouleront le jeudi 10 décembre 2026.**

Pour rappel, ces élections sont organisées tous les quatre ans et concernent le renouvellement des instances suivantes :

- le comité social territorial (CST)
- les trois commissions administratives paritaires (CAP A, B et C),
- la commission consultative paritaire

Conformément au code général de la fonction publique, il appartient aux collectivités et établissements publics affiliés au Centre de Gestion de **communiquer le nombre d'agents remplissant, au 1<sup>er</sup> janvier 2026, les conditions pour être électeurs**, selon la nature de l'instance.

Par conséquent, je vous remercie de bien vouloir transmettre, avant le 15 janvier 2026 et par courriel (alexis.huet@cdg76.fr), le recensement du nombre d'agents présents dans votre collectivité ou votre établissement au 1<sup>er</sup> janvier 2026, afin d'organiser les élections professionnelles.

Afin de vous accompagner dans cette démarche, le CDG 76 :

- met à votre disposition un **tableau de recensement** téléchargeable sur notre site internet [www.cdg76.fr](http://www.cdg76.fr) à la rubrique « *Elections professionnelles 2026* », ainsi qu'une **fiche pratique**
- organisera au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2026 des **réunions d'information destinées aux structures disposant de leur CST propre (50 agents et plus)**,
- répond à toutes vos questions au numéro suivant : 02.76.86.31.50.

Vous en remerciant et vous priant de croire, Mesdames, Messieurs, Chers Collègues, à l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président,  
Christophe BOUILLON



Le courrier doit être adressé à Monsieur le Président du Centre de Gestion.